

transfo

Calendrier des
formations
détachable !

⚡ SOUS HAUTE TENSION
**PAC : L'AVENIR APPARTIENT
AUX PROFESSIONNELS DE
LA THERMODYNAMIQUE**

⚡ SUPERCONDUCTEURS
**MAGIE ET DURABILITÉ :
L'ART DES DÉCORS DE NOËL DE
BLACHERE ILLUMINATION**

⚡ BENEFITS
**ACCORD SECTORIEL :
QU'EST-CE QUI VA
CHANGER EN 2024 ?**

VOLTA

KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK
CARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIQUE

DÉCEMBRE 2023

PAC : l'avenir appartient aux professionnels de la thermodynamique

Chère lectrice,
Cher lecteur,

Apporter de la lumière dans l'obscurité ? Telle est depuis longtemps la tâche essentielle de tout électricien. Une tâche que nous avons perfectionnée avec le temps. Et cela se voit dans toutes nos villes et tous nos villages joliment éclairés. Notre travail n'est pas seulement nécessaire : il apporte aussi chaleur et beauté.

Mais nous faisons un peu plus que de l'éclairage. Nous mettons en place l'infrastructure nécessaire à la mobilité verte de demain et avec les pompes à chaleur, nous apportons de la chaleur durable dans les maisons. Grâce à des systèmes de gestion de l'énergie, nous veillons à ce que cette grande demande d'énergie supplémentaire ne surcharge pas notre réseau.

Tout cela rend notre secteur plus indispensable que jamais. Avec les bonnes personnes et les bonnes compétences, nous pouvons rendre le monde un peu meilleur. Vous souhaitez attirer les bons talents ? Jouez la carte de la durabilité. Et pour les compétences, adressez-vous à nous.

Peter Claeys
Directeur Volta



La neutralité climatique d'ici 2050 ? C'est l'ambition de l'UE. En Belgique, une stratégie à long terme vise l'optimisation énergétique de notre parc immobilier. Pour y arriver, la technologie des pompes à chaleur pourrait jouer un rôle central. Rencontre avec Philippe Delcon, formateur en chauffage et climatisation (IFAPME). Nous avons parlé de décarbonation, de formation et d'opportunités à saisir pour les professionnels.



Dans cette rubrique, nous nous entretenons avec des experts et des décideurs politiques sur les principales évolutions de notre secteur. Pour cette édition, Philippe Delcon, Formateur en chefs d'entreprise, sections du chauffage et climatisation à l'IFAPME à Charleroi et Thermicien indépendant, nous parle du remplacement des radiateurs à accumulation électrique par une pompe à chaleur Air/Air.

Les pompes à chaleur dans l'air du temps

Logique historique liée à l'évolution des différents types d'énergies dans notre petit pays, on retrouve beaucoup d'habitations des années 80 équipées de chauffages électriques. Installation relativement simple qui ne nécessite bien sûr pas de réseau d'eau de chauffage ni de raccordement au gaz naturel (voire au mazout). « Pour la rénovation de ces bâtiments, il semble donc logique de se tourner vers **une technologie moderne et durable** : les pompes à chaleur Air/Air », souligne Philippe Delcon.

Une tendance déjà **bien ancrée à Bruxelles et en Wallonie** et encore plus stimulée en Flandre par une prime à l'installation de PAC et par l'interdiction d'installer de nouvelles chaudières au mazout depuis 2021. « Cette mesure sera d'application en Wallonie fin 2024. »

Les pompes à chaleur améliorent le PEB

Quand on parle d'optimisation énergétique, Philippe Delcon est catégorique : « L'installation d'une pompe à chaleur permet de réduire le score EPB. » Actuellement les prix du mazout et du gaz sont 10 à 20 % moins chers que la consommation d'une PAC (Air/Air ou Air/Eau), mais cette amélioration du score PEB vient contrebalancer ce désavantage grâce à une augmentation significative de la valeur du bien immobilier.

L'analyse de faisabilité technique pour une solution sur mesure

Dans le choix de la source énergétique d'un bâtiment, l'avis du professionnel est bien sûr primordial. Philippe Delcon rappelle que l'objectif est d'établir une analyse de faisabilité technique en prenant en compte **les paramètres de dimensionnement** d'un système PAC Air/Air :

- l'état d'isolation de la maison (PEB, étanchéité, K),
- les travaux futurs d'isolation,
- le nombre d'habitants et leurs modes de vie,
- les différents paramètres de température (extérieure, intérieure),
- la tension du courant disponible sur le réseau de distribution,
- la possibilité de coupler le système à une source existante et/ou additionnelle afin de correctement couvrir les besoins de chauffage,
- la réglementation en vigueur.

Retour sur investissement : 8 ans

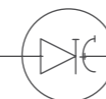
De manière générale, **le prix d'installation d'une PAC Air/Air est inférieur à celui d'un système de chauffage complet (chaudière et radiateurs)**. Sans oublier qu'une PAC peut également refroidir le bâtiment après inversion de son mode de fonctionnement. « En moyenne, on considère que l'installation d'une PAC est amortie entre 6 et 8 ans. Mais sa durée de vie peut facilement atteindre 20 ans si elle est bien montée et entretenue annuellement par un professionnel », explique Philippe Delcon. « Ajoutons que les nouvelles technologies sont très silencieuses : moins de 20 dB à basse vitesse. Il existe également des modèles 'breezeless' pour un fonctionnement sans perception du souffle d'air. »

SCOP : le rendement énergétique

Le SCOP (Seasonal Coefficient of Performance) est un indice déterminant le rendement énergétique d'une pompe à chaleur **sur une saison entière**. « Il est calculé en divisant la puissance en mode chauffage sur une saison par la puissance électrique consommée sur la même période », explique le spécialiste.

Différence du coût d'installation d'une PAC Air/Air vs un système de chauffage à accumulation

Installation d'une PAC Air/Air	Estimation du prix (juin 2023)
Machines (3)	4.000 €
Main d'oeuvre (2 jours, 2 hommes)	+ 1.200 €
Fournitures (cuivre, condensas, potence, ...)	+ 900 €
Total	6.100 €
<hr/>	
Installation d'accumulateurs électriques	Estimation du prix (juin 2023)
Machines (4)	4.000 €
Main-d'oeuvre (1 jour, 2 hommes)	+ 600 €
Fournitures (câbles électriques, ...)	+ 400 €
Total	5.000 €





Même si cet exemple ne représente qu'un ordre de grandeur, on constate une différence de plus de 1.000 euros en faveur du système de chauffage à accumulation. Néanmoins, l'économie pour l'installation de la PAC Air/Air sera réalisée grâce à **la consommation énergétique réduite pour le même rendement.**

- Consommation chauffage électrique équivalente à 8.000 kWh/an x 0,4 €/kWh = **3.200 €/an**
- Consommation électrique PAC Air/Air (SCOP de 3,2 et mode chauffage) équivalente à **1.000 €/an**
- Économie réalisée avec une PAC Air/Air : environ **2.000 €/an**

Baisse d'efficacité en dessous de 2 °C

Si l'on veut être tout à fait transparent, il faut souligner la baisse d'efficacité des PAC une fois que le mercure descend sous les 2 °C. Selon Philippe Delcon, il faut relativiser cette information. « C'est vrai que le rendement diminue et que la consommation électrique augmente, mais, soyons honnêtes, la moyenne des températures en saison de chauffe se situe entre 4,5 et 6,5 °C en Flandre pour 1 à 5 °C dans le centre et le Sud du pays. Je ne pense donc pas que cela soit un argument en défaveur de cette technologie d'avenir. »

Deux fois plus de PAC installées en un an

Si ce n'est pas encore clair pour vous, autant vous le répéter : la thermodynamique est l'avenir. On risque de cruellement manquer d'installateurs compétents et formés. Un métier d'avenir pour

lequel les professionnels en quête de durabilité devraient donc se former. « Les chiffres de l'Association pour les Techniques thermiques en Belgique parlent d'eux-mêmes : **deux fois plus de pompes à chaleur installées en un an** », insiste Philippe Delcon.

En considérant le volet technique, les fluides frigorigènes des PAC évoluent vers des options environnementales **plus sûres et moins impactantes**, comme le propane R290, le CO₂ et l'ammoniac. Cependant, leur utilisation résidentielle nécessitera une réglementation renforcée pour garantir la sécurité des personnes et des installations. L'utilisation du R290 élargirait les opportunités pour les chauffagistes, exigeant des compétences en hydraulique et en électricité.

« En moyenne, on considère que l'installation d'une PAC est amortie entre 6 et 8 ans. »

Philippe Delcon, formateur en chauffage et climatisation (IFAPME)

L'avenir appartient aux climaticiens et aux thermodynamiciens

Les (futurs) professionnels du secteur seront donc amenés à devoir maîtriser des connaissances de base en HVAC, dont les bases des frigoristes, des chauffagistes et des électriciens. Notamment en hydraulique, circuits frigorigènes et électricité.

« Ils deviendront ainsi **des multi-techniciens**, des 'climaticiens' ou encore des 'thermodynamiciens' proposant toute une série de solutions fiables et abordables dans le domaine résidentiel.

Dans tous les cas, **une formation solide et une certification obligatoire** sont au programme. RESCert ou encore l'IFAPME sont prêts à accompagner les professionnels. Sans compter les nombreuses formations dispensées par les fournisseurs », conclut Philippe Delcon.

Plus d'infos ? N'hésitez pas à contacter votre conseiller régional via volta-org.be. Il se fera un plaisir de vous aider.

Mini-formations RPS : comment entamer une analyse de risque obligatoire ?

La loi vous oblige à effectuer **régulièrement une analyse des risques psychosociaux (RPS)**. Dans le cadre de cette analyse, vous demandez à vos travailleurs ce qui va bien et ce qui pourrait être amélioré. Procéder à une telle enquête est évidemment une bonne idée, car des collaborateurs heureux restent plus longtemps dans l'entreprise et sont moins souvent malades. On note cependant qu'avoir un dialogue ouvert entre employeur et travailleur est loin d'être évident partout.

Comment entamer une analyse de risques ? Avec nos **mini-formations !** En une demi-heure à une heure, nous vous donnons des conseils concrets pour vous mettre à la tâche, à l'aide d'une vidéo, d'un scénario et d'une série de missions. Les mini-formations proposées sont les suivantes :

- Risques psychosociaux (RPS)
- Stress et résilience
- Burn-out
- Motivation et implication

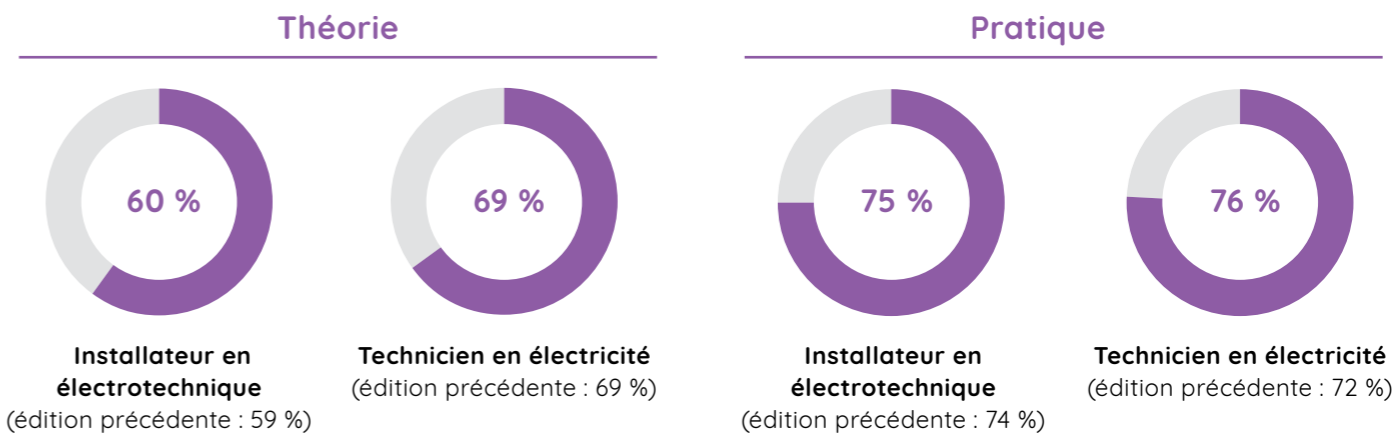
Les formations constituent un **premier pas important** pour procéder à une analyse des risques obligatoire et rendre vos collaborateurs plus heureux, car elles vous donnent un cadre sur lequel appuyer l'analyse.

Vous trouverez les formations ici :



Electro Brain : bientôt la neuvième édition

Quel est le niveau de nos étudiants installateurs en électrotechnique et techniciens en électricité ? C'est la question sur laquelle Volta se penche chaque année dans le cadre d'Electro Brain, l'épreuve sectorielle pour les futurs électriciens. Lors de la dernière édition, 780 étudiants ont participé, avec de bons résultats :



« Grâce à Electro Brain, nous savons chaque année où nous en sommes en tant que secteur », déclare Veerle Van Antenhove, conseiller chez Volta. « Le test nous aide à affiner davantage encore nos programmes de formation. »

Les personnes qui réussissent le test se voient décerner l'**Electropass**. Celui-ci prouve que la personne maîtrise toutes les compétences que le secteur juge importantes. Un atout supplémentaire pour le CV !

Formation de base à la sécurité CTM : obligatoire depuis le 15 avril

Depuis le 15 avril 2023, toute personne effectuant des travaux sur un chantier temporaire ou mobile (CTM) doit suivre une formation de base à la sécurité.

Obligatoire pour qui ?

L'obligation est très large et concerne :

- les employeurs (qui exercent eux-mêmes une activité professionnelle sur un CTM),
- les travailleurs,
- les indépendants.

Délai

Vous devez suivre la formation et vous avez déjà travaillé sur un chantier de construction avant le 15 avril 2023 ? Dans ce cas, le délai est fixé au **15 avril 2024**. Les autres travailleurs doivent suivre la formation de base à la sécurité dans un délai d'1 mois après avoir commencé à travailler sur un chantier de construction.

Exceptions

Vous ne devez pas suivre la formation si vous pouvez prouver que vous avez acquis au moins 5 ans d'expérience sur un CTM au cours des 10 dernières années. Attention : une attestation ne suffit pas !

De même, si vous disposez déjà d'un certificat attestant d'une formation équivalente, par exemple un certificat de base VCA, vous n'êtes pas tenu de suivre la formation. À noter qu'un diplôme VCA valide délivré **avant le 15 avril 2023** est de toute façon admissible et considéré comme équivalent. Si vous obtenez un diplôme de base VCA après cette date, vous devez au préalable suivre une formation VCA de 8 heures pour que ce diplôme soit valable conformément à l'AR relatif aux CTM. Il ne suffit donc pas de passer un examen de base VCA et de le réussir.

Durée

La formation dure une journée. Elle est suivie d'un examen obligatoire à la fin de la journée. N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité.

Inscrivez-vous à l'aide du code QR :



Vous n'avez pas encore reçu la prime de fin d'année ? Rendez-vous sur My Volta !

À la mi-décembre, nous avons payé la prime de fin d'année directement à vos ouvriers. Si du moins nous avons un numéro de compte valide, car nous ne le recevons pas automatiquement du secrétariat social. Les nouveaux travailleurs oublient souvent de transmettre leur numéro de compte.

Chaque année, nous constatons que des primes de fin d'année restent impayées. Demandez donc à vos ouvriers de vérifier via My Volta s'ils doivent encore communiquer un numéro de compte. Ce n'est pas possible ? Nos collaborateurs se feront un plaisir de vous aider à trouver une solution alternative.

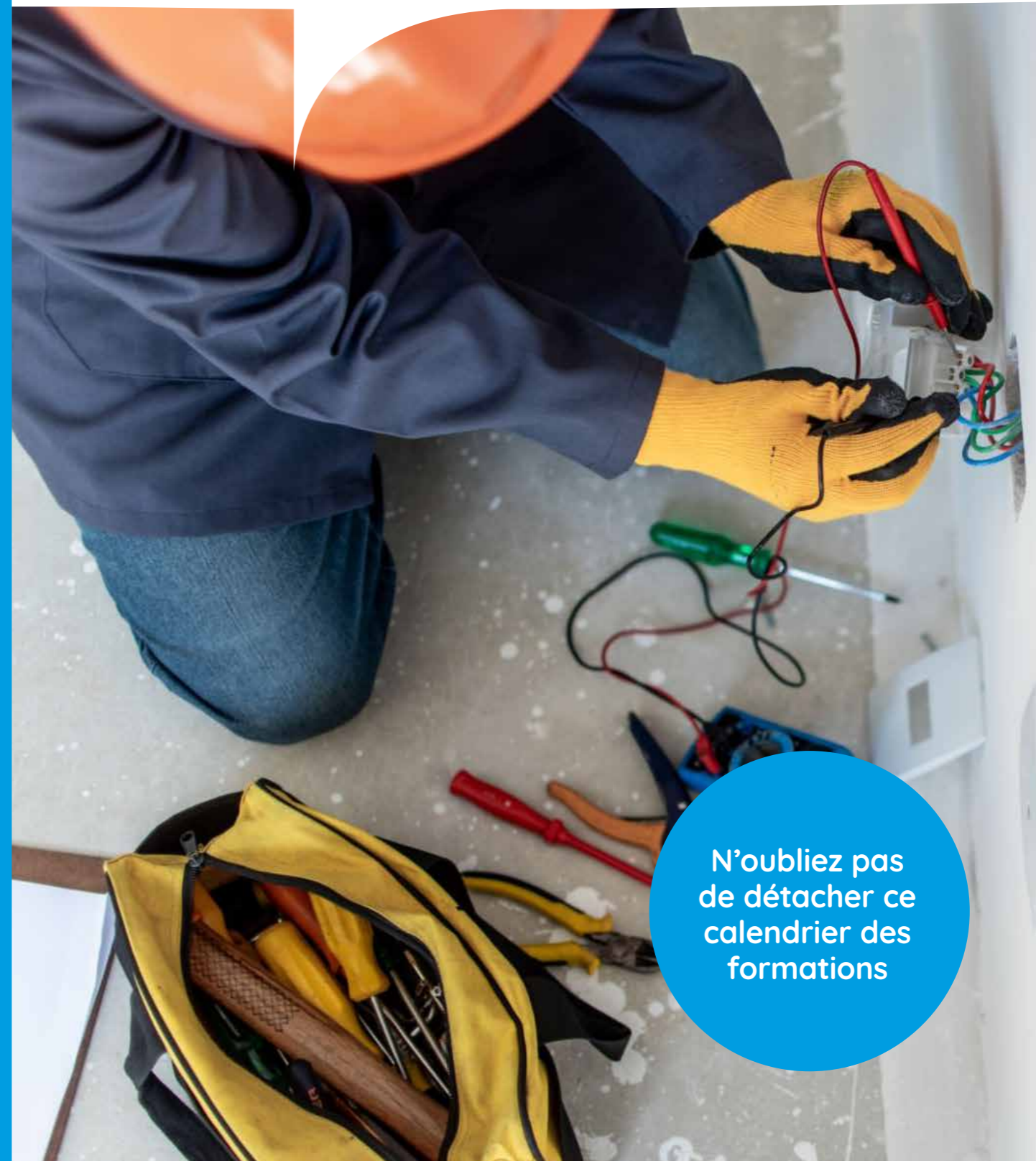
Invitez vos travailleurs à se rendre sur My Volta :



Formations 2024



Les formations sont déterminantes pour rester à jour dans notre secteur en pleine évolution. C'est pourquoi Volta propose, outre les 'classiques' comme les formations VCA, BA4 et BA5, des formations consacrées aux évolutions et technologies les plus récentes en matière d'électrotechnique.



N'oubliez pas de détacher ce calendrier des formations



Sécurité et/ou attestations

- VCA formation de base (examen lu : possible sur demande)
- VCA formation de base (examen à l'écran) 16/01/2024 Charleroi
- VCA Sicherheits basisschulung
- BA4 personnes averties 16/01/2024 Neder-Over-Heembeek
25/03/2024 Charleroi
18/04/2024 Mons
27/05/2024 Neder-Over-Heembeek
05/06/2024 Namur
- BA4 basisanweisungen
- BA5 personnes expérimentées 17 + 18/01/2024 Neder-Over-Heembeek
19 + 21/02/2024 Charleroi
11 + 13/03/2024 Charleroi
11 + 13/03/2024 Herstal
06 + 08/05/2024 Mons
04 + 06/06/2024 Neder-Over-Heembeek
11 + 13/06/2024 Namur
- BA5 Elektriker
- Formation de base sécurité sur chantiers temporaires ou mobiles
- Travailler en sécurité aux installations électriques à haute tension sous la loupe
- Examen INCERT
- Travailler ergonomiquement pour les électriciens

Si aucune date n'est indiquée, nous vous invitons à faire part de votre intérêt en envoyant un e-mail à academy@volta-org.be ou contactez-nous au 02 476 16 76.



Les technologies

- Normes & réglementation
 - Détection incendie selon NBN S21-100
 - RGIE - installations domestiques existantes et nouvelles
- Électricité générale
 - BT calcul des courants de court-circuit 01/03/2024 Neder-Over-Heembeek
 - BT coordination des dispositifs de protection
 - BT protection contre les surintensités
 - BT dimensionnement des câbles et conducteurs 23/02/2024 Liège
 - L'éclairage LED : de la conception à l'installation
 - BT schémas de liaison à la terre
- Électricité spécialisation
 - Technologies innovantes
- Énergie renouvelable
 - Bornes de rechargement, les chaînons manquants sous la loupe
 - Batteries domestique et PV - couplage au réseau
- ICT
 - Cablage structuré



Soft skills

- Instructeur d'entreprise sous la loupe
- Instructeur d'entreprise - perfectionnement

Inscrivez-vous sans attendre ou demandez de l'information

Nos formations sont organisées dans toute la Belgique. Inscrivez-vous dès maintenant à une session organisée près de chez vous. Nous donnons également des formations en entreprise.



Consultez le **dernier aperçu** ou **inscrivez-vous à une formation** via notre site web.

Le planning ci-dessus a été arrêté le 22/11/23, consultez notre site pour les dates définitives.

VOLTA

KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK
CARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIEUE



Trajet tutorat dans le cadre du travail faisable

Ce trajet dure 32 heures et est divisé en plusieurs unités de parcours :

- Formation instructeur d'entreprise (base) (16h).
- Soulever des charges de manière ergonomique (4h).
- Module technique 'Aperçu des nouvelles technologies' (4h).
- Sécurité (vous avez le choix entre les formations suivantes) :
 - VCA formation de base (8h formation et 1h examen).
 - Travailler en sécurité aux installations électriques à haute tension en théorie et en pratique (8h).

E-learnings, webinars & sessions d'info

Nous organisons également des e-learnings et ils connaissent un grand succès ! Plus de 2.000 personnes en ont déjà suivi un chez Volta. Et bonne nouvelle : nous allons bientôt étendre notre offre.

Pour en savoir plus, scannez les codes QR :



Nos formations



Nos webinars et sessions d'info

Primes de formation

Saviez-vous qu'en tant qu'employeur, vous pouvez demander une prime de formation ? Vous trouverez le montant exact des primes et les conditions à remplir via **My Volta** sur www.volta-org.be

SUPERCONDUCTEURS

Magie et durabilité : l'art des décors de Noël de Blachere Illumination

Créée en 2009, Blachere Illumination Belgique est une référence incontournable pour la décoration de Noël. Spécialisée dans les projets sur mesure, cette filiale du groupe français relève tous les défis. Avec une équipe motivée et l'utilisation de technologies écoresponsables, elle propose des créations uniques pour les villes, communes et centres commerciaux. François-Xavier Mathoul, son CEO, nous dévoile ici les secrets de cette réussite.



François-Xavier Mathoul, CEO de Blachere Illumination Belgique, est un serial entrepreneur de 54 ans. Énergique, fonceur et décisif, il est indépendant et direct. Stimulant et aimant relever des défis, il assume ses responsabilités avec pour objectif la réussite de tous. Leader, il fait avancer son équipe.



Naima Boussar travaille chez Volta depuis 4 ans. Elle est aujourd'hui conseiller - coach sectoriel (Liège et Brabant wallon). Méthodique et compétente, elle identifie rapidement les problèmes et trouve des solutions. Spécialisée dans l'accompagnement des entreprises de la SCP 149.01, elle propose des formations, des primes, une gestion des compétences et un soutien RH.

Dans la rubrique « Superconducteurs », nous mettons en lumière une collaboration fructueuse entre nos conseillers Volta et une entreprise. Ce mois-ci : Blachere Illumination séduite par nos services de formation, de recrutement et de gestion RH.

« Dès ma 1^{ère} rencontre avec Jean-Paul Blachère, le fondateur de Blachere Illumination, j'ai su que ma vie allait changer », déclare François-Xavier Mathoul, CEO de la filiale belge. « Sa vision humaniste et son amour pour l'art africain m'ont captivé et j'ai été immédiatement séduit par l'histoire de ce groupe mondial qui crée, fabrique et livre des illuminations aux quatre coins

du globe depuis son usine d'Apt (France). « Nous ne sommes pas des purs financiers », m'a-t-il avoué. Nous accordons **une priorité au bien-être de nos collaborateurs**, à l'environnement et à la pérennité de notre entreprise familiale. Nous croyons au pouvoir de la lumière pour susciter des rêves, raconter de belles histoires, favoriser le commerce, ... »

À l'époque, François-Xavier Mathoul cherchait une activité complémentaire pour sa société Product & Négoce, spécialisée dans la signalisation routière, afin d'équilibrer les baisses saisonnières de son chiffre d'affaires liées aux marchés publics. Le profil idéal ? Blachere Illumination ! « L'entreprise française avait déjà un partenaire à Jabbeke mais souhaitait renforcer sa présence sur le marché belge. Même si je ne connaissais pas ce métier, j'avais des étoiles plein les yeux ! Le courant est vite passé entre nous et nous avons créé Blachere Illumination Belgique, l'une des **30 filiales du groupe.** »

« Je crois à l'épanouissement professionnel de notre équipe pour atteindre nos objectifs. »

François-Xavier Mathoul, CEO de Blachere Illumination Belgique

Liège, ma 1^{ère} commande

« Nous avons alors aménagé un showroom à Vottem et commencé à prospecter. Et dès la 1^{ère} année, nous avons remporté l'appel d'offres de la ville de Liège. À partir de là, le succès est allé croissant : nous avons embauché un commercial, un deuxième, un troisième, ... ainsi que du personnel d'entrepôt, des électriciens et des décorateurs. Et nous avons ensuite continué à **étendre notre présence de ville en ville**, de commune en commune... »

Aujourd'hui, nous occupons 8.000 m² aux Hauts-Sarts à Liège

et disposons d'une équipe de 7 commerciaux et d'une dizaine de collaborateurs, tous animés par un seul désir : **embellir les rues, les places, les bâtiments...** du village à la grande ville pendant les fêtes, mais aussi tout au long de l'été, avec une collection de décors ludiques et fonctionnels. Nos réalisations ont déjà pu être admirées à Anvers, Arlon, Bruxelles, Charleroi, Gand, ...

La plupart de nos clients optent pour du sur-mesure, d'autres préfèrent des décors plus classiques, et souvent, c'est une combinaison des deux. **Jamais, nous ne refusons une demande.** Que vous souhaitiez un bus anglais en 3D ou un sapin LED de 30 mètres, nous trouvons toujours une solution grâce à nos milliers de décors disponibles. La créativité est illimitée ; la seule contrainte est le budget ! »

Entre savoir-faire et industrialisation

Blachere Illumination est la seule entreprise du secteur à gérer l'intégralité du processus. « Derrière le rêve et la magie, nous allions un savoir-faire traditionnel exceptionnel avec **des innovations bio et écoresponsables, une digitalisation et une robotique de pointe** », souligne le CEO. « Le design et le concept d'un projet sont conçus en Belgique, tandis que les illuminations sont fabriquées dans le Lubéron. Après la livraison dans nos ateliers, nos équipes s'occupent de l'installation, du stockage, de l'entretien et du recyclage. »

« Pour faire simple : nos designers recréent sur ordinateur une ambiance nocturne à partir d'une photo du lieu à décorer prise en plein jour, puis y intègrent les décors. Les **simulations graphiques** permettent

d'évaluer leur faisabilité et leur résistance dans différentes conditions climatiques. Les ferronniers fabriquent ensuite les structures avec de l'aluminium recyclé tandis que les câbleurs ajoutent des composants fabriqués par nos imprimantes 3D à partir de matériaux durables tels que le Bioprint (canne à sucre biosourcée) ou le Recyprint (bouteilles en plastique recyclées). »

« Et si l'esthétique de nos concepts est primordiale, nous accordons une grande importance à la sécurité technique et environnementale ! Par exemple, **nos LED offrent plus d'éclat**, plusieurs teintes et une cohérence de couleur tout en étant économiques en énergie. Ainsi, un décor de 2 m sur 1 m ne consomme que quelques watts ce qui représente pour une ville moyenne 2 à 3.000 euros en termes de consommation. De plus, nous fournissons systématiquement un bilan énergétique, cela fait partie de notre rôle responsable. »

Volta et Blachere, une (future) collaboration gagnante !

« Accompagner le développement des compétences et recruter de nouveaux talents est l'un de mes défis majeurs ! », poursuit François-Xavier Mathoul. « Je mets un point d'honneur à favoriser l'évolution de mes collaborateurs en les encourageant à suivre des formations et à adopter de nouvelles perspectives sur leurs métiers, les processus et technologies. Pour créer une dynamique positive, je veille à leur offrir **un environnement de travail agréable**, comprenant un parking avec bornes de recharge électrique et un restaurant pour tous... »

Pour atteindre ses objectifs, le CEO envisage de collaborer avec Volta. Naima Boussar, conseiller-coach sectoriel explique que « Volta peut apporter un soutien précieux en matière de formation ainsi que des outils RH facilitant la vie des entrepreneurs. »

Pour le recrutement de talents, nous pouvons également aider Blachere Illumination Belgique **en mettant l'entreprise en contact avec des étudiants** lors d'événements organisés en collaboration avec le Forem. Avec Volta, vous ne serez jamais seul ! »

« Avec Volta, vous disposez d'un soutien précieux en matière de formation et de recrutement. »

Naima Boussar, conseiller coach chez Volta

Une confiance dans l'avenir

« Chaque matin, je me lève prêt à relever de nouveaux défis », conclut François-Xavier Mathoul. « Développer Blachere Illumination Belgique est un challenge perpétuel qui me procure toujours la même adrénaline. C'est une motivation dès les premières heures, celle de rendre cette journée efficace et surtout surprenante. Je fais constamment des rencontres intéressantes, que ce soit de nouvelles connaissances ou l'équipe qui m'apporte de nouvelles idées. Mon message ? **Croyez en vous, en vos projets.** Ne vous arrêtez pas tant qu'ils ne sont pas concrétisés ! »

Vous avez besoin d'une politique RH forte ? Contactez votre conseiller Volta et découvrez comment nous pouvons vous aider.

Accord sectoriel : qu'est-ce qui va changer en 2024 ?

Mi-octobre, les partenaires sociaux ont signé un nouvel accord sectoriel. Celui-ci a été traduit dans des conventions collectives de travail. Voici en bref ce qui va changer pour les services de Volta.

Droit à la formation calculé sur la base des équivalents temps plein (ETP)

Vous employez **moins de 20 travailleurs** ? Dans ce cas, il existera, dès 2024, un droit collectif (les jours de formation sont répartis entre les travailleurs en fonction des besoins de l'entreprise) à la formation de 3 jours par année civile ET un droit individuel (pour chaque travailleur individuellement) d'1 jour de formation. À partir de **20 travailleurs**, chaque ouvrier a droit individuellement à 3 jours de formation. Quel que soit le nombre de travailleurs : dans tous les cas, chaque ouvrier peut suivre 1 jour par an en heures individuelles et le reste en blocs d'au moins 4 heures.

Le crédit-prime est également calculé sur la base des ETP

En tant qu'employeur relevant de la SCP 149.01, vous bénéficiez d'un crédit-prime à la formation de 16 heures par travailleur. Ce crédit détermine le montant des primes que vous pouvez obtenir au cours d'une année. Le crédit-prime était jusqu'ici de 15,50 euros par heure, mais à partir de 2024, il dépendra du **nombre de travailleurs** que vous employez.

<
Moins de
20 travailleurs ?
Crédit-prime =
nombre de travailleurs x 16 heures x 22 €

≥
20 travailleurs
ou plus ?
Crédit-prime =
nombre de travailleurs x 16 heures x 18 €

Indemnités complémentaires indexées de 15,58 %

Toutes les indemnités complémentaires vont être **indexées de 15,58 %**, à l'exception de l'indemnité de garde d'enfants, qui est maintenue.

Vos ouvriers suivent des formations ? Demandez une prime via My Volta

Saviez-vous que, lorsque vous faites suivre une formation à vos ouvriers, vous pouvez bénéficier d'une **prime à la formation de 18 ou 22 euros par heure*** ? Vous pouvez en faire la demande via My Volta. Cette prime peut être demandée tant pour des formations en présentiel que pour des formations en ligne, dispensées par Volta ou d'autres organisations. À noter que les formations doivent répondre à un certain nombre de critères :

- La formation a lieu en semaine, entre 7 h et 18 h.
- Au total, la formation a une durée minimale de 3 heures (1 heure si à distance).
- La formation est pertinente pour le secteur.
- Il ne peut pas s'agir d'une formation commerciale ou d'une séance d'information.
- Un programme de formation est disponible.
- La formation est dispensée en français, néerlandais, anglais ou allemand.

La prime peut être demandée pour des formations dispensées par des formateurs internes si minimum 3 ouvriers de la SCP 149.01 y participent. Il doit toutefois s'agir d'une véritable formation : les séances d'accueil, les toolbox meetings, les salons et les réunions de travail ne donnent pas droit à la prime.



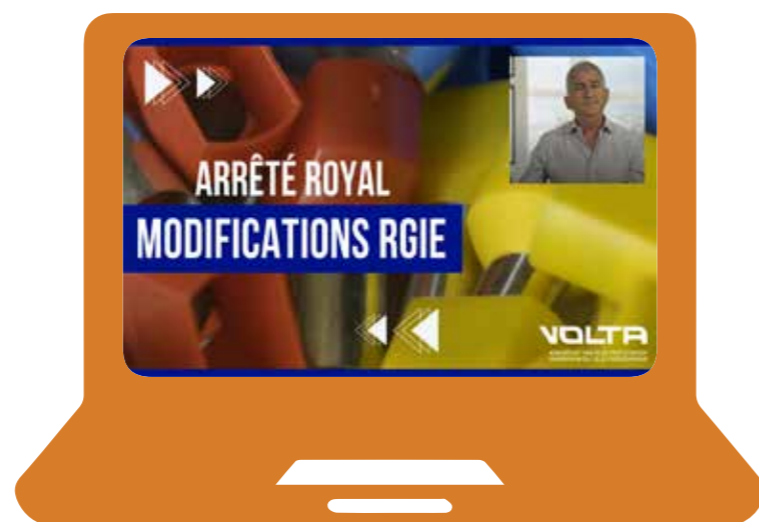
Demandez vos primes ici :



*À partir de 2024, voir l'article ci-contre.

Tout ce que vous devez savoir sur la mise à jour du RGIE

En juin, le Règlement général sur les installations électriques (RGIE) a fait l'objet d'une mise à jour approfondie. Qu'est-ce qui a changé ? Ignacio Molina, conseiller chez Volta, vous explique tout ce qu'il faut savoir dans une vidéo claire.



Scannez le code QR pour accéder à la vidéo :



Droit à la déconnexion : respectez la tranquillité de vos travailleurs

Depuis le début de 2023, toutes les entreprises de plus de 20 travailleurs doivent établir des accords sur le droit à la déconnexion des salariés. Il s'agit du droit pour vos travailleurs à ne pas être joignables et à ne pas s'occuper de leur travail en dehors des heures de travail. Dans la SCP 149.01, ces accords sont fixés dans une CCT sectorielle. **Vous ne devez donc pas adapter votre règlement du travail ni rédiger une CCT d'entreprise distincte.**

Il reste toutefois judicieux de conclure des accords sur la joignabilité en dehors des heures de travail, même si vous employez moins de 20 travailleurs.

Il est essentiel de pouvoir prendre de la distance par rapport au travail pour éviter le surmenage et l'absentéisme. N'hésitez pas non plus à mettre cet aspect en évidence lors de vos recrutements, car un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée est de plus en plus apprécié.

Vous trouverez ici un aperçu des accords collectifs relatifs à la déconnexion :





Nos conseillers

Nos conseillers régionaux sont vos premiers interlocuteurs. Ils sont prêts à vous aider et à vous conseiller pour toute question. Leurs connaissances sont étendues et ils peuvent vous orienter vers un spécialiste pour des sujets spécifiques.



Bruxelles

[Salvatrice Tranchina](#)

0477 59 81 76

salvatrice.tranchina@volta-org.be



Hainaut, Luxembourg & Namur

[Pierre Massin](#)

0493 40 60 45

pierre.massin@volta-org.be



Brabant wallon & Liège

[Naima Boussar](#)

0490 08 26 66

naima.boussar@volta-org.be

Volta vzw-asbl
Avenue du Marly 15/8
1120 Bruxelles
TVA BE0457 209 993
RPM Bruxelles

Tél. 02 476 16 76
info@volta-org.be
www.volta-org.be

Volta asbl et Volta fse sont des organes sectoriels créés par et pour les entreprises et les travailleurs du secteur électrotechnique et, plus particulièrement, la sous-commission paritaire des électriciens : installation et distribution (SCP 149.01). Ces organismes ont été fondés par les partenaires sociaux (fédérations patronales et syndicats) du secteur afin d'apporter aide et conseil aux entreprises et aux travailleurs.



VOLTA

KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK
CARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIQUE

